

ARRETE DU MAIRE

**PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
A L'OCCASION D'UN VERNISSAGE A LA CITADELLE**

Le Maire de la Ville de CALVI, (Haute-Corse), Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2211-1 à L2213-6,

VU l'article 511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre les dispositions nécessaires à la bonne circulation des véhicules dans la citadelle de Calvi, afin d'assurer la sécurité des participants à l'occasion du vernissage organisé par le 2eme REP le Samedi 19 Août 2017 à partir de 15H30.

ARRETE

ARTICLE 1° : La circulation sera momentanément interrompue sur la route d'accès à la citadelle entre les locaux de la patrouille de la légion étrangère et le croisement de l'Avenue de l'Uruguay et de l'Avenue Marche le samedi 19 août 2017 entre 15H30 et 17H00, temps d'arrivée des autorités.

ARTICLE 2° : Le stationnement est interdit sur l'espace situé à droite en amont du porche d'entrée de la Citadelle, le Samedi 19 Août 2017, de 12H00 à 20H00.

ARTICLE 3° : Le système de barriérage sera effectué par les services techniques de la ville de Calvi.

ARTICLE 4° : Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la notification.

ARTICLE 5° : Le Directeur Général des Services, le Chef de la Police Municipale, le responsable des services techniques, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CALVI, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6° : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la compagnie de Gendarmerie de Calvi
- Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de la Gendarmerie de Calvi.
- Monsieur le chef de service de la Police Municipale.
- Monsieur le chef des services Techniques.
- Monsieur le Capitaine du Centre de Secours Principal des sapeurs pompiers de Calvi.
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Calvi-Balagne.
- L'Office Intercommunal de Tourisme
- Monsieur le Président de l'Union des Commerçants Calvais.
- 2eme REP

Fait à CALVI, le 07 août 2017

